



Nom/société/organisation : Commission de bioéthique de la
Conférence des évêques suisses (CBCES)
Adresse : Secrétariat de la Conférence des évêques suisses
Case postale 278
1701 Fribourg
Personne(s) de référence : Dr. Stève Bobillier (coll. scient.)
Téléphone : +41 (0)58 480 41 07
Courriel : steve.bobillier@bischoefe.ch
Date : 21.12.2020

Communiqué de la Commission de bioéthique de la conférence des évêques suisses (CBCES) sur l'actualisation du document de l'ASSM : Triage des traitements de soins intensifs en cas de pénurie des ressources, version 3.1

Le 30 novembre 2020, la CBCES réagissait à la publication de l'ASSM concernant le triage des patients en cas de pénurie de ressources, proposant d'apporter quelques modifications afin de ne pas discriminer les personnes âgées, souffrants de handicap ou de démence.

Le 17 décembre 2020, l'ASSM a publié une actualisation de ce document, qui clarifie grandement que le triage ne peut se faire en raison de l'âge, du handicap ou de la démence, mais en fonction du pronostic de vie à court terme.

Aussi, la CBCES remercie l'ASSM d'avoir écouté ses propositions, ainsi que les demandes des associations de personnes âgées ou souffrant de handicap. Elle profite de l'occasion pour rappeler tout son soutien et ses prières au personnel médical qui s'engage chaque jour pour accompagner chaque patient dans le respect et la dignité.

Fribourg, le 21 décembre 2020

Dr. Stève Bobillier, coll. scient. de la CBCES